Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260310-2026_004-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

N° 2026-004

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 19 heures, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.
Date de convocation : 26 février 2026
Présents : Albert ABASQ, Hacène BELLAZREG, Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Martial CLAVIER, , Matthieu GOACHET, Erwan JAN, Denis JAOUEN, Annie LE GUEN, Annick LE GUEN, Katell OMNES, Adrien QUELLEC

Excusé(es) : Tiphanie DURAND-RAGUENES, Matthieu LE GUEN

Secrétaire de séance : Katell OMNES

OBJET : Budget Général : Vote du Compte financier Unique 2025

Monsieur le Maire présente en détail aux membres du conseil municipal le compte financier unique 2025 du budget général, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement			
Solde de clôture 2024 Budget général			40 838.59
Solde de clôture 2024 Budget CCAS			7 411.19
Part affectée à l'investissement 2025			-15 000.00
Réalisations exercice 2025	755 793.99	849 593.53	93 799.54
Solde de clôture 2025			**127 049.32**
Investissement			
Solde de clôture 2024			58 792.56
Réalisations 2025	182 129.28	58 423.92	-123 705.36
Solde de clôture 2025			*- 64 912.80*
Restes à réaliser 2025	*22 134.76*		*-22 134.76*
		Résultat cumulé d'investissement	***-87 047.56***

Ensuite réunis sous la présidence de M. Hacène BELLAZREG, adjoint au Maire, les membres du conseil procèdent au vote et valident à l'unanimité le compte financier unique présenté.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260310-2026_004-DE

Le Maire de Coat-Méal :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée sur le site https://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
COAT-MEAL, le 10 mars 2026
Le Maire,
Martial CLAVIER

